

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**



À UNE SÉANCE ordinaire du conseil municipal, tenue le 17 décembre 2021 à 16 h 00 à la salle communautaire du 85 Grand rue,

SONT PRÉSENTS les conseillères et conseillers suivants : Mesdames Julie Lamoureux, Lina Courtois et Huguette Larose et messieurs Jean Couture et Guillaume Poirier.

FORMANT QUORUM sous la présidence de monsieur le maire Jacques Demers. Monsieur Serge Caron, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, assiste également à la séance à titre de secrétaire d'assemblée.

Une (1) personne est présente dans la salle.

ORDRE DU JOUR

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption du règlement 2021-533 – Taxation 2022**
- 3. Dépenses incompressibles**
- 4. Signature bancaire – désignation des représentants de la municipalité et déterminant leurs pouvoirs**
- 5. Demande de consentement municipal / MTQ par Vidéotron Ltée**
- 6. Ajustement salarial**
- 7. Lettre support création d'un service de garde CPE privé – déclaration d'intérêt**
- 8. Période de questions**
- 9. Levée de la séance**

2021-12-282

1) Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par : Julie Lamoureux

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance ordinaire du 17 décembre 2021 tel que rédigé.

ADOPTÉE

2) Adoption du règlement 2021-533 – Taxation 2022

Considérant qu'il est requis, aux fins de pourvoir aux obligations financières de la municipalité pour l'exercice financier 2022, que le conseil adopte le règlement sur la taxation 2022 et que c'est l'objet du présent règlement;

Considérant qu'un avis de motion de l'adoption du présent règlement a été donné à une séance précédente;

Considérant que les membres du conseil sont en possession du texte du règlement depuis plus de 72 heures;

Considérant que le règlement a été rendu disponible au public présent dans la salle;

2021-12-283

Il est proposé par : Lina Courtois

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

Et résolu

Que soit adopté le règlement numéro 2021-533 - Taxation 2022;

Que ledit règlement soit conservé aux archives de la municipalité pour consultation et référence et communiqué selon la Loi.

ADOPTÉE

3) Dépenses incompressibles

Considérant que la municipalité est liée par plusieurs engagements en regard desquels elle est tenue de faire des paiements périodiques ou selon des échéanciers préalablement établis;

Considérant qu’il est pertinent de permettre à l’administration municipale de pouvoir procéder au paiement des comptes découlant de ces engagements sans plus de formalités, de manière à éviter que la municipalité se rende responsable de manquements entraînant des frais inutiles;

Considérant que les salaires font partie, à titre d’exemple, des engagements de la municipalité qu’elle se doit de payer hebdomadairement ;

2021-12-284

Il est proposé par : Jean Couture

Et résolu

Que la secrétaire-trésorière de la municipalité soit autorisée à payer à leur échéance de versement entendu, les dépenses suivantes du budget 2022 de la municipalité, soit celles relatives à :

- L’assurance collective
- L’assurance générale
- Le paiement du capital et des intérêts sur la dette à long terme
- Les paiements relatifs aux contrats :
 - Déneigement des chemins publics et de tolérance
 - Enlèvement des matières résiduelles (déchets, recyclage, compost)
 - Photocopieur
 - Vidange et disposition des boues de fosses septiques
 - SPA Estrie
- Les cotisations de la CNESST
- Les frais :
 - D’électricité
 - Pour l’essence
 - De poste
 - Relatifs à la petite caisse
 - De la centrale d’alarme
 - Télécommunication
- Les quotes-parts de la MRC de Memphrémagog
- Les quotes-parts de la Régie de police Memphrémagog
- Les frais de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de Coaticook
- Les frais de la Régie incendie de l’Est de Memphrémagog
- Les frais de la Ressourcerie des Frontières
- Les remises gouvernementales
- La rémunération des comités du conseil
- La rémunération du personnel

ADOPTÉE

4) Signature bancaire – désignation des représentants de la municipalité et déterminant leurs pouvoirs

Considérant qu’il est requis pour les fins d’un meilleur fonctionnement municipal de désigner les représentants de la municipalité habilités à agir en lien avec les transactions bancaires et déterminant leurs pouvoirs à cette fin;

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

Considérant le document fournis par la caisse Desjardins aux fins de ce qui précède et intitulé « Résolution désignant les représentants et déterminant leurs pouvoirs » ledit document étant déposé auprès du conseil;

Considérant que le conseil est en accord avec les mentions, désignations et termes inscrits audit document;

Considérant qu'il y a lieu, en l'absence de Madame Josiane Hudon, directrice générale et secrétaire-trésorière permanente de permettre que le document fourni par la Caisse Desjardins soit signé et attesté par le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, monsieur Serge Caron;

2021-12-285

Il est proposé par : Julie Lamoureux

Et résolu

D'autoriser la transmission à la Caisse Desjardins du document intitulé « Résolution désignant les représentants et déterminant leurs pouvoirs » tel que complété et de tout autre document accessoire relatif au même objet;

Que le maire, Monsieur Jacques Demers, la directrice générale, Madame Josiane Hudon ou le directeur général par Intérim, Monsieur Serge Caron, soient autorisé à signer le certificat et attestation concernant les représentants et tout autre document accessoire relatif à l'objet de la présente résolution;

Que la présente résolution de même que les documents fournis par la Caisse Desjardins soient transmis aux personnes concernées dans les meilleurs délais.

ADOPTÉE

5) Demande de consentement municipal / MTQ par Vidéotron Ltée

Considérant la demande de consentement municipal présentée par Vidéotron Ltée pour l'installation aérienne de câbles et d'équipements sur des structures existantes en bordure du chemin d'Ayer's Cliff;

Considérant que ces travaux ne présentent pas de contraintes particulières et n'ont pas d'impact sur les ouvrages municipaux;

2021-12-286

Il est proposé par : Huguette Larose

Et résolu

D'autoriser le contremaître de voirie à signer la demande de consentement telle déposée.

ADOPTÉE

6) Ajustement salarial

Considérant la demande soumise au conseil;

Considérant les explications et éléments d'information partagés lors de la séance;

2021-12-287

Il est proposé par : Huguette Larose

Et résolu

Que la municipalité accepte la demande telle que formulée par la personne concernée.

ADOPTÉE

7) Lettre support création d'un service de garde CPE privé – déclaration d'intérêt

Considérant l'intérêt manifesté par des investisseurs pour l'implantation d'un CPE privé sur le territoire de la municipalité;

Considérant que la municipalité souhaite encourager les promoteurs à poursuivre leur étude;

2021-12-288

Il est proposé par : Jean couture

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

Et résolu

Que la municipalité transmette aux promoteurs une lettre démontrant l'intérêt de la municipalité à la poursuite des études relatives à l'implantation d'un CPE sur le territoire de la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley et invite les promoteurs à poursuivre leurs démarches.

ADOPTÉE

8) Période de questions

Aucune question n'est soulevée au cours de cette période, toutes les questions ayant traitées au cours de la séance.

9) Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée vers 16 h 45 sur proposition de Guillaume Poirier.

Jacques Demers
Maire

Serge Caron
Directeur général et Secrétaire-
trésorier par intérim